Saint-Basile-le-Grand

AVIS PUBLIC
Entrée en vigueur règlement n°1204

Le conseil a adopté, lors de sa séance tenue le 2 octobre 2023, le Règlement n°1204 modifiant le règlement nº 968 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 et abrogeant le règlement nº1098.

Le règlement nº 1204 est en vigueur à la suite de la publication par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la Gazette officielle du Québec le16 décembre 2023 dernier.

Toute personne intéressée par le règlement nº 1204 peut en en se présentant aux Services juridiques et du greffe situé au 204, rue Principale, Saint-Basile-le-Grand, Québec, J3N 1M1.

Saint-Basile-le-Grand, le 29 février 2024

Veronika Kiryanova, avocate
Greffière adjointe
Services juridiques et greffe

PUBLICATION : Le 29 février 2024 / Babillard de la mairie et sur le site Web de la Ville